espace beauté formation

CONTRAT DE FORMATION

FORMATION ONGLES

STAGIAIRE : Madame

Téléphone : 05 56 32 27 04
Mail : contact@espacebeauteformation.com

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 à 6353-7 du Code du travail)

Entre les soussignés :

« ESPACE BEAUTE FORMATIONS »

Centre AQUILAE – Bât D - Rue de la Blancherie – 33370 Artigues-prés Bordeaux
immatriculé au Répertoire des Métiers sous le n°538 342 288 00015
Organisme de formation enregistré sous le N°72.33.08620.33 auprès du préfet de la Région d'Aquitaine,

Et Madame ……..

Adresse : …….

…….

Ci-désignée le stagiaire est conclu un contrat de formation à titre individuel.

Article 1er : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : formation à la technique de pose et façonnage d'ongles en gel

Niveaux sollicités de formation (1, 2, 3 et 4 définis dans le programme) : niveau 1, niveau 2, niveau 3, niveau 4 ou formation à la journée (souligner le niveau choisi).

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

(Article L.6313 – 1 du code du travail)

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de préformations et préparations à la vie professionnelle.

- L'action de formation a pour objectifs, la connaissance et l'assimilation des modes opératoires de la technique capsule-gel et ajustements appropriés aux différents modèles présentés.
- Seulement à l'issue d'une formation de niveau 2, sera délivré un certificat de styliste d'ongle spécialisé dans la méthode Tanya, si le niveau de maitrise est atteint à la qualité minimum exigée pour une pratique professionnelle.
- Une attestation de stage est remise sur demande
- Sa durée est fixée à 5, 10, 15 ou 20 jours, soit 35, 70, 105 ou 140 heures de formation (souligner le nombre d'heures choisies).

Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

- La nature de l'action de formation citée à l'article précédent n'exige pas de connaissances préalables.

Article 4 : Organisation de l'action de formation

- Suivant votre choix, l'action de formation piercing aura lieu

- Du au : formation de base
- Du au : formation de perfectionnement
- Du . au : formation d'approfondissement
- Du au : formation de professionnalisation

- De 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 au centre de formation de l'Espace Beauté Formations à Artigues-près-Bordeaux.
- Le centre travaille les jours fériés. Si cela ne vous convient pas nous vous proposons de travailler plus d'heures dans la journée répartis sur la semaine, soit de reporter votre journée sur un autre jour de formation.
- Elle est organisée pour un effectif limité à 4 stagiaires maximum.
- Conditions générales de formation :

- Matériels et consommables nécessaires mis à disposition du stagiaire pour la durée du stage.
- Les modèles sont convoqués par nos soins.
- L'intégralité des cours sera remise sous forme d'un livret de 25 pages environ.
- Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.

- Le formateur : Martine et Guillaume Le Corre encadrent la formation

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne sera exigée du stagiaire.

Article 6 : Dispositions financières

- Les stagiaires prix en charge par un prescripteur ne doivent pas tenir compte des modalités financière ci-dessous
  - Niveau 1 : 650 € net
  - Niveau 2 : 600 € net
  - Niveau 3 : 550 € net
  - Niveau 4 : 550 € net
- 1er versement de 30% du montant par quinzaine de formation avec le bulletin d'inscription et le contrat rempli et signé soit €
- Le solde à l'entrée de formation ___ soit ___ €

Article 7 : Interruption de stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au présent contrat.
Cependant, l'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord de deux parties, dans un délai de 2 mois. En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Si l'annulation intervient au cours de la première moitié du stage, 75% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.

- Si l'annulation intervient au cours de la deuxième moitié du stage, 100% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : seules les prestations effectivement dispensées par l'organisme de formation seront dues.
L'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord des deux parties.

Article 8 : Cas de différend

Si une contestation ou un litige n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de BORDEAUX sera seul compétent pour régler le différend.
Fait, en double exemplaire, à Artigues-près-Bordeaux, le……../20..

Pour le stagiaire :	Pour l'organisme de formation
(nom et prénom du stagiaire signature)	Guillaume Le Corre
Suivi de la mention « lu et approuvé »	Signature et cachet :

ESPACE BEAUTÉ FORMATIONS
Centre AQUILAÉ
Rue de la Blancherie - Bât. D
33370 ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX
Tél./Fax 05 56 32 27 04
SIRET 538 342 288 00015
N° 72 33 08620 33